



Accident sur une route non deneigee d'une copropriete

Par **prettywitch**, le **26/12/2007** à **16:16**

Bonjour,

Repartant de chez ma soeur ce jour chez qui j'ai passé Noel et qui est propriétaire, j'ai glissé en voiture dans l'allée commune qui était enneigée.

La neige a commencé à tomber ce matin et c'est à 14 heures que j'ai eu mon accident. J'ai tapé un trottoir assez violemment puisque la route est une grande descente et j'ai bien abimé une roue.

Je voudrais savoir si le syndic de copropriété n'est pas responsable de l'état de cette route et n'aurait -il pas du la déneiger et la saler ?

Merci de votre réponse